

## Editorial

### Pas le temps



Je n'ai pas le temps  
Tu n'as pas le temps  
Il n'a pas le temps  
Nous n'avons pas le temps  
Vous n'avez pas le temps  
Ils n'ont pas le temps

Je n'aurai pas le temps  
Tu n'auras pas le temps  
Il n'aura pas le temps  
Nous n'aurons pas le temps  
Vous n'aurez pas le temps  
Ils n'auront pas le temps

Voici ce que l'on entend en permanence chez les agents de tous grades, dans toutes les résidences, dans tous les services, de toute la DGI.

Et pendant ce temps là, certains font mine de croire qu'il y a toujours du mou pour supprimer des emplois dans tous les grades, de tous les services, de toutes les résidences de la DGI.

Pourquoi ? Il n'y a que deux alternatives possibles :

soit la politique de l'emploi permet à la DGI d'exercer complètement ses missions, ce qui n'est manifestement pas le cas ; soit la politique de l'emploi est guidée par des considérations idéologiques et politiques.

Sur quelle ligne se situe le directeur général ? Une question essentielle à trancher.

### J'adhère

Le SNUI est un syndicat indépendant qui ne bénéficie d'autre financement que ses ressources propres. Celles-ci sont constituées pour plus de 90 % par les cotisations de ses membres, le reste par ses publications.

Dans un contexte syndical difficile et tendu, la section des directeurs s'attache d'abord à exister, ensuite à jouer son rôle.

Environ 140 agents relevant de la CAP1 lui ont fait confiance l'an dernier, il nous faut continuer à progresser.

Adhérent du SNUI, il est temps pour toi de mettre à jour ta cotisation. Sympathisant(e), rejoins notre section en payant ta cotisation annuelle.

Comment ? Soit directement auprès du correspondant d'immeuble de ta direction, soit auprès du bureau national du SNUI, soit auprès du secrétaire de la section des directeurs (Christian Boulais Atrium 5 Place des vins de France 75573 Paris cedex 12). Le barème des cotisations figure en fin du présent journal

Débats : Nous publions ci dessous la contribution d'un de nos lecteurs

## Quel nouveau souffle pour le syndicalisme ?

*La France présente le plus bas taux de syndicalisation d'Europe, estimé à 9,7% pour l'ensemble des salariés selon les chiffres les plus récents. Ce taux cache par ailleurs des différences entre la fonction publique, où les syndicats sont relativement puissants, et le secteur privé, où le taux de syndicalisation n'atteindrait même pas 5%. Avec encore une différence entre les grandes entreprises, où les syndicats disposent d'un certain poids, et les petites entreprises (moins de 50 salariés) où les syndicats sont presque absents.*

*A l'instar du politique avec l'adhésion « d'un clic et pour pas cher », qui a quand même permis au PS et à l'UMP de doubler le nombre de leurs adhérents, le phénomène Internet s'invite dans le champ syndical.*

*Alors qu'environ un tiers des adhérents ont plus de 50 ans, certains déplorent qu'aucune stratégie de recrutement n'ait été lancée sur le net.*

*Alors quelles solutions ?*

*L'exemple viendrait-il- des Pays-Bas, où 25% des Hollandais seraient syndiqués.*

*De Unie (principal syndicat hollandais comptant 97 000 membres) a lancé le 1er mars, pour résoudre le problème de la sous-représentation des moins de 40 ans, un site dédié "InternetVakbond," distinct du site "institutionnel".*

*Un article de Wired, "[Union dives into the Internet Age](#)", se penche sur leur stratégie.*

*Depuis le site, l'organisme propose une nouvelle forme d'adhésion qui se distingue par :*

- *son tarif particulièrement bas (10 euros/an au lieu de 15 euros/mois pour la pleine adhésion)*
- *et son caractère individuel et service, plus que collectif.*

*Une formule light pour tenter de séduire les jeunes générations, sceptiques face à l'action collective.*

*Rendre des services pour relégitimer l'action syndicale, telle semble être leur logique : ce statut de "netsyndiqués" offre à ces nouveaux membres la possibilité d'être renseignés en ligne sur leurs droits, de demander un avis et des conseils pour un conflit qui les oppose à leur employeur. Avec une garantie de réponse dans les 48 heures.*

*Plus qu'un nouveau support d'information, le net apparaît comme une approche différente de l'action syndicale, conforme en fait à celle prônée dans un article publié en 2002 par deux universitaires Joel Rogers et Richard Freeman intitulé "[Open Source Unionism](#)", générateur de nombreux débats Outre-Atlantique.*

*Pour survivre dans un marché globalisé et dominé par les multinationales et retrouver une efficacité, ces deux auteurs suggèrent aux syndicats de se redéfinir comme un réseau d'individus interconnectés, d'offrir des services aux salariés dans une logique "individuelle". Le résultat immédiat serait d'accroître immédiatement le nombre d'adhérents et de gagner une minorité active, aguerrie au Web, constitutive de têtes de réseaux, plus efficace que le nombre à l'ère du Web et de sa force de dissémination.*

*Cette politique pourrait-elle trouver écho dans la conception de la société française du syndicalisme ?*

*Pour nous, organisation syndicale, la base de la structure du syndicat, ce sont les membres, les adhérents. C'est une organisation collective qui ne peut fonctionner sans eux. L'organisation du syndicat est déterminée par eux, et, plus ils sont nombreux, plus la représentativité est grande, plus l'organisme prend du poids dans les négociations, plus la pression est importante sur les épaules des dirigeants.*

*En vérité, ce qui pose le plus de problème dans l'organisation syndicale française n'est ni le nombre de ses adhérents, ni le nombre de syndicats représentatifs, ce qui pose problème, c'est l'absence de tout pouvoir dévolu aux organisations syndicales dans les entreprises et plus généralement dans la société.*

*Les représentants du personnel et les représentants syndicaux ne disposent que d'un simple pouvoir d'expression au sein des entreprises, un pouvoir d'être informés ou d'être consultés, mais en aucun cas un pouvoir d'influer sur les décisions prises.*

*Dans cette situation, pour certains, il n'existe aucun intérêt à être syndiqué, si ce n'est par éthique, par idéologie ou par habitude familiale. C'est ce qui conduit à un syndicalisme minoritaire et de délégation.*

*Il ne faut pas oublier que dans d'autres pays européens ou ailleurs dans le monde, les syndicats ont souvent plus de pouvoir.*

*En Allemagne, les syndicats cogèrent les grandes entreprises. En Suède, les centrales syndicales gèrent les prestations sociales. Le taux de syndicalisation y est ainsi supérieur à 80%.*

*En fait, la France a érigé en système la liberté d'adhésion ou de non-adhésion à un syndicat. Elle a aussi organisé leur impuissance, et nous savons à la DGI ce que ceci recouvre aujourd'hui, en matière de participation aux décisions, respectant en cela l'autoritarisme de l'ensemble de la société française dans son ensemble.*

*A défaut de donner de véritables pouvoirs de décision aux organisations syndicales, dans les entreprises ou dans la société, on pourra proposer tous les artifices cosmétiques, y compris le « netsyndicalisme » cela ne changera rien à la faiblesse des syndicats. Ceux-ci sont faibles parce qu'ils n'ont institutionnellement aucun pouvoir autre que celui de s'opposer en permanence à des décisions qui sont prises sans eux et contre eux le plus souvent.*

### Tableau des cotisations 2007

Grades		1	2	3	4	5
Directeurs divisionnaires de fin de carrière	DDIVFC	-	-	-	-	196,20
Directeurs divisionnaires	DDIV	171,20	189,05	196,20	219,40	228,30
Directeurs départementaux	DDAL	-	239,10	256,95	-	-
Chefs des Services Fiscaux (classe normale)	CSFN	305,05	342,50	-	-	-
Chefs des Services Fiscaux (classe fonctionnelle)	CSFF	322,90	362,15	-	-	-
Délégués Interrégionaux	DI	362,15	-	-	-	-
IDEP 1 (comptable 1015) ou CSC4	CSC4 OU IDEP1 1015	228,30				
IDEP 1 (comptable 1040) ou CSC3	CSC3 OU IDEP1 1040	248,00				
Chefs de Service Comptable (ex RD 1015)	CSC2/2	267,60				
Chefs de Service Comptable (ex RDA)	CSC2/1	333,60				
Chefs de Service Comptable (ex RDB)	CSC1	353,20				
Conservateurs des Hypothèques (catégorie 6)	CH6	228,30				
Conservateurs des Hypothèques (catégorie 5)	CH5	248,00				
Conservateurs des Hypothèques (catégorie 4)	CH4	267,60				
Conservateurs des Hypothèques (catégorie 3)	CH3	321,10				
Conservateurs des Hypothèques (catégorie 2)	CH2	356,80				
Conservateurs des Hypothèques (catégorie 1)	CH1	374,70				